

Votants : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 23 septembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 29 septembre 2025

MARCHÉS PUBLICS - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES - ACQUISITION, LIVRAISON ET INSTALLATION DE MOBILIERS DE BUREAUX 2026-2030- ADHÉSION À LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ET AUTORISATION DE SOUSCRIRE LES MARCHÉS

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Ségolène BARDET, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Noémie FERREIRA, Elsa FORTAGE, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSÈNE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN pouvoir à Dominique SIX, Fabrice BARREAULT pouvoir à Frédéric NOURRIGEON, Jean-Michel BEAUDIC pouvoir à Elisabeth MAILLARD, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Florence VILLES, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Elmano MARTINS, Anne-Sophie GUICHET pouvoir à Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE pouvoir à Thibault HEBRARD, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Mélina TACHE pouvoir à Romain DUPEYROU, Lydia ZANATTA pouvoir à Marie-Paule MILLASSEAU.

Titulaires absents :

Thierry DEVAUTOUR, Guillaume JUIN.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Florence VILLES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025

MARCHÉS PUBLICS - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES - ACQUISITION, LIVRAISON ET INSTALLATION DE MOBILIERS DE BUREAUX 2026-2030- ADHÉSION À LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ET AUTORISATION DE SOUSCRIRE LES MARCHÉS

Monsieur **Claude BOISSON**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Pour assurer leurs missions et équiper les locaux, les services de la Communauté d'Agglomération du Niortais et de la Ville de Niort acquièrent du mobilier de bureau ainsi que des prestations d'aménagement, de livraison et d'installation de mobilier administratif.

Afin de mettre en œuvre leur politique d'achats responsables en cohérence avec leur SPASER commun, d'harmoniser les coopérations avec des fournisseurs communs et de massifier leurs volumes pour bénéficier de tarifs avantageux pour la fourniture de mobilier, la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Niort envisagent de constituer un groupement de commandes.

Le groupement sera constitué, une fois la convention signée et rendue exécutoire, jusqu'à la fin des missions du coordonnateur décrites dans la convention jointe en annexe.

La Communauté d'Agglomération du Niortais sera coordonnateur de ce groupement. Elle assurera donc la mise en œuvre du contrat, de sa passation à sa notification.

Chaque membre, pour sa part, s'engage à respecter les obligations décrites dans la convention.

Le contrat sera passé sous la forme d'un accord-cadre en partie à bons de commande et en partie en marchés subséquents pour les besoins non définis au bordereau de prix ou des aménagements au volume important. L'accord-cadre sera d'une durée de 4 ans.

Les montants maximums sur 4 ans pour chacune des deux entités sont les suivants :

- Communauté d'Agglomération du Niortais : 1 534 000 € TTC
- Ville de Niort : 712 000 € TTC

- **Lot 1** : Fourniture de postes de travail, tables, meubles de rangement et de mobiliers divers
Montant maximum pour la CAN : 992 000 € TTC sur 4 ans
- **Lot 2** : Fourniture de fauteuils et chaises de bureaux
Montant maximum pour la CAN : 218 000 € TTC sur 4 ans
- **Lot 3** : Fourniture de mobiliers issus du réemploi, de la transformation et de la réutilisation
Montant maximum pour la CAN : 232 000 € TTC sur 4 ans

- **Lot 4** : Fourniture d'accessoires et équipements pour mobilier bureau
Montant maximum pour la CAN : 92 000 € TTC sur 4 ans

Il s'agira d'un accord-cadre multi-attributaires pour l'ensemble des lots.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la constitution du groupement de commandes pour l'achat de mobilier et la convention constitutive de ce groupement ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à cette convention ;
- Approuve les caractéristiques essentielles des marchés à passer ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les accords-cadres, ainsi que tous documents y afférent.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Florence VILLES

Claude BOISSON

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué